



PROCES-VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 16 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 16 janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le comité syndical du SIRP CURSAN/LOUPES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre SEURIN.

Date de la convocation : 16/01/2019

Nombre de membres en exercice : 04

Nombre de membres présents : 04

Présents : MM. SEURIN, CAURRAZE, DEGEIL-DELPEYRE, LESVIGNES

Secrétaire de séance : Mme LESVIGNES

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier PV
- n°01012019 : Demande de DETR 2019
- n°02012019 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'extension du restaurant scolaire
- n°03012019 : Délibération portant sur le projet de restructuration
- n°04012019 : Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- n°05012019 : Demande de subvention 2019
- Questions diverses



### I – Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du 1 septembre 2018 est approuvé par les membres présents à la séance.



## **II – 01012019 : Demande de DETR 2019 et de DSIL 2019**

Monsieur le Président expose que le SIRP de Cursan/Loupes peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, pour le projet d'agrandissement du restaurant du groupe scolaire. Le cout prévisionnel des travaux étant de 282 694 € H.T et un coût total de 319 512 € H.T soit 383 414.40 € T.T.C.

Et propose de demander une dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 30% du projet.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût H.T	282 694 €
Honoraires +Bureau de contrôle+SPS	36 818 €
Coût TOTAL H.T	319 512 €
DETR 2019 (31%)	99 000 €
DSIL 2019 (30%)	95 854 €
Subvention Conseil Départemental (19%)	59 940 €
Auto financement/Emprunt (20%)	64 718 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019**
- **SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2019**
- **CHARGE Monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019**
- **CHARGE Monsieur le Président de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2019.**

## **III – 02012019 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'extension du restaurant scolaire**

Monsieur le Président expose que le SIRP de Cursan/Loupes peut prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'extension du restaurant scolaire.

Le projet est une extension de la salle de restaurant et de la cuisine pour la confection des repas de l'école maternelle et primaire. Le cout prévisionnel des travaux étant de 319 512 € H.T

Le coefficient de solidarité applicable est de 1.11% pour l'année 2019.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût H.T	282 694 €	
Honoraires +Bureau de contrôle+SPS	36 818 €	
Coût TOTAL H.T	319 512 €	
DETR 2019	99 000 €	31%
Subvention Conseil Départemental	59 940 €	19%
Auto financement/Emprunt	160 572 €	50%

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **SOLLICITE une subvention de 59 940€ pour le projet d'extension du restaurant scolaire.**
- **CHARGE Monsieur le Président de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde.**



**IV – 03012019 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'équipement mobilier du restaurant scolaire**

Monsieur le Président expose que le SIRP de Cursan/Loupes peut prétendre à une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'équipement de la cuisine et du restaurant scolaire.

Pour l'équipement du restaurant scolaire l'aide du Conseil départemental peut atteindre 50% d'un plafond de 36 600€. Le coefficient de solidarité applicable est de 1.11% pour l'année 2019.

Il convient d'équiper le restaurant scolaire en mobilier supplémentaire et nouvel équipement en cuisine.

Montant d'achat en HT	37 095,63€ HT
Montant subvention Conseil départemental	20 313,00 €
Autofinancement	16 782,63 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le projet d'achat de matériel pour l'équipement en matériels et mobiliers du restaurant scolaire**
- **APPROUVE le plan de financement**
- **AUTORISE M. le Président a sollicité une subvention auprès du Conseil départemental pour l'équipement en matériels et mobiliers du restaurant scolaire**

**V – 04012019 : Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote budget**

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales :

*« En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »*

M. le Président indique qu'il avait été budgétisé 112 953.07 € (hors chapitre 16)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité de faire application de cet article à hauteur de 10 080€.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Honoraire étude du programme de restructuration du groupe scolaire : 10 080 € (article 2031)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **AUTORISE M. SEURIN à engager, liquider et mandater en dépenses d'investissement avant le vote du budget à l'article 2031 à hauteur de 10 080€**

**VI – 05012019 : Demande de subvention 2019**

Monsieur SEURIN donne lecture de la demande de subvention 2019 faite à savoir :

- L'association « Prévention routière qui organise chaque année « la piste d'éducation routière » animée par la CRS 14, au profit des élèves du S.I.R.P.



Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de 90 € à l'association « Prévention Routière »

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité des membres présents :**

- **D'ATTRIBUER la somme de 90 € de subvention pour l'association de Prévention Routière.**

#### **VII – Questions diverses**

- Monsieur SEURIN informe le comité syndical que le marché d'achat d'énergies groupés arrive à échéance au 31 décembre 2019. Le SDEEG propose de lancer un nouveau marché électricité d'une durée de 3 ans. M. SEURIN informe que le SIRP reconduira l'adhésion.
- Monsieur SEURIN informe le comité syndical qu'il y a des soucis de compteur électrique. En effet, celui-ci en période de froid n'est pas assez puissant. M. SEURIN indique avoir fait une demande d'étude pour la pose d'un second compteur qui sera destiné exclusivement à la cantine scolaire, et le compteur en place uniquement pour les salles de classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 18.

Ces décisions peuvent être contestées devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

<b>Jean-Pierre SEURIN</b>		<b>Marie-Monique DEGEIL-DELPEYRE</b>	
<b>Ludovic CAURRAZE</b>		<b>Véronique LESVIGNES</b>	